

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE SPÉCIALE DU 16 JUIIN 2008

Procès-verbal de la séance spéciale du lundi, 16 juin 2008, tenue à la salle municipale de Saint-Isidore à 19 h 00.

Sont présents:

Le maire: Clément Morin

et les conseillers:

Michel Brochu	Daniel Blais
Guylaine Blais	Éric Blanchette
* Louise Turmel	Hélène Jacques

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

CONVOCATION ET OBJET

La présente séance a été convoquée par avis de convocation selon la Loi. Les sujets suivants sont traités:

1. Parc industriel;
 - 1.1. Travaux à autoriser;
2. Développement résidentiel - Domaine-du-Vieux-Moulin - phase 2;
 - 2.1. Aménagement surélevé;
3. Route Maranda;
 - 3.1. Mandat pour surveillance des travaux;
4. Achat d'un compacteur;
5. Ministère des Affaires municipales et des Régions;
 - 5.1. Taxe sur l'essence et contribution du Québec;
 - 5.1.1. Mandat pour vérification de la reddition de comptes;
6. Période de questions;
7. Clôture et levée de la séance.

1. PARC INDUSTRIEL

2008-06-172

1.1. Travaux à autoriser

ATTENDU QUE des travaux de nivelage doivent être effectués sur le côté sud du parc industriel de Saint-Isidore dans le but de rendre le site plus attrayant, d'éliminer les dangers potentiels et de faciliter la promotion du parc;

ATTENDU QUE ces ouvrages permettront d'évaluer l'ordre de grandeur des travaux à être effectués à court et moyen terme et permettre d'établir les coûts d'aménagement des terrains et en ajuster le prix de vente;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE TURMEL, APPUYÉ PAR MICHEL BROCHU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les travaux de nivelage sur le côté sud du parc industriel selon un plan de travail déposé, effectués par des entrepreneurs locaux au coût de vingt-deux mille cinq cent soixante-quinze dollars (22 575,00 \$), incluant les taxes et ce, sous la supervision de l'inspecteur municipal.

QUE pour pouvoir à la présente dépense, le surplus accumulé non affecté s'applique.

Adoptée

2. DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL - DOMAINE-DU-VIEUX-MOULIN - PHASE 2

2.1. Aménagement surélevé

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore doit aménager, sur le côté sud du développement résidentiel, une élévation avec écran végétal;

2008-06-173

ATTENDU QUE les propositions reçues par des entreprises spécialisées ont été étudiées par le comité de développement résidentiel;

PAR CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE TURMEL, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore retienne la proposition de Arbovert Pépinière inc. pour l'aménagement, sur le talus existant, d'un écran végétal composé d'arbres d'une hauteur variable, approximativement sur six cent quarante (640) pieds linéaires, au coût de quinze mille quatre cent vingt-et-un dollars et vingt cents (15 421,20 \$), clés en main, incluant les taxes, l'engrais 2009 pour pelouse et arbres ainsi qu'une garantie de remplacement d'un (1) an sur les arbres et ce, sur les terrains situés côté sud dans le «Domaine-du-Vieux-Moulin - phase 2»

QUE les travaux soient effectués au cours du mois de juillet 2008.

Adoptée

** Madame Louise Turmel quitte la séance à 19 heures 30.*

3. ROUTE MARANDA

2008-06-174

3.1. Mandat pour surveillance des travaux

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Isidore a autorisé des travaux de stabilisation en bordure de la route Maranda par les résolutions nos 2007-10-270 et 2008-06-164;

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore mandate Génivar Société en commandite afin d'effectuer la surveillance partielle des travaux de stabilisation en bordure de la route Maranda, au coût forfaitaire de deux mille cent quarante-quatre dollars et soixante-deux cents (2 144,62 \$), taxes incluses.

QUE pour pouvoir à la présente dépense, le surplus accumulé non affecté s'applique.

Adoptée

Il est porté à l'attention des membres du conseil que des travaux supplémentaires en bordure de la route Maranda sont à prévoir et ce, suite aux récentes pluies diluviennes.

4. ACHAT D'UN COMPACTEUR

Suite à des informations reçues concernant le coût d'achat et/ou de location d'un compacteur, les membres du conseil conviennent qu'il est plus avantageux pour la municipalité de louer l'équipement et ce, selon la nécessité.

5. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS

5.1. Taxe sur l'essence et contribution du Québec

5.1.1. Mandat pour vérification de la reddition de comptes

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ), le ministère des Affaires municipales et des Régions exige que la municipalité de Saint-Isidore lui transmette une reddition de comptes et ce, afin de préserver les versements à venir;

2008-06-175

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil mandate Blanchette, Vachon et Associés afin de vérifier la reddition de comptes de la municipalité de Saint-Isidore, pour la période du 28 novembre 2005 au 31 décembre 2007, et transmettre un rapport au ministère des Affaires municipales et des Régions, au taux horaire de quatre-vingt-dix dollars et trente cents (90,30 \$), incluant les taxes, et ce, selon les besoins professionnels.

Adoptée

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Après explications par l'inspecteur municipal, le conseil autorise Paré Chevrolet St-Anselme à effectuer les réparations urgentes et nécessaires au bon fonctionnement du camion de voirie.

2008-06-176

7. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la séance close.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 19 HEURES 50.

Adopté ce _____ 2008.

Clément Morin
Maire

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière
